

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 06 mars 2025

N°25-03-10

Date de la convocation
27 février 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le six mars**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoints – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – M. Joël AUROUZE, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, M. Christophe PIOT et Mme Anne VINSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES.
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Anne VINSON.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Délégation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 6 février 2025 (délibération n°25-02-02), le Conseil lui a retiré la délégation n°15 « exercer au nom de la Commune, les droits de préempter définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire », puis a délégué ce droit de préemption à la communauté de communes « Loire Semène » pour la parcelle cadastrée section AM n°6 dans le cadre d'un aménagement public.

Il convient aujourd'hui, dans un souci d'une bonne administration communale et afin d'être réactif, de redonner la délégation n°15 précitée à Monsieur Le Maire.

AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_10-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025

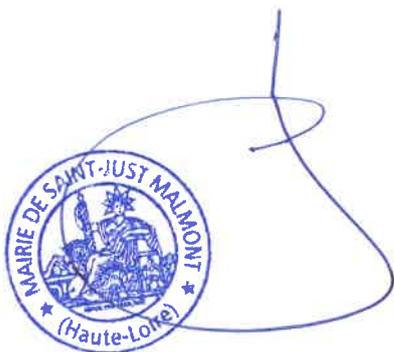
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CONFIER à Monsieur Le Maire la délégation n°15 « exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 6 mars 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_10-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025